

# **MAIRIE DE GRATENTOUR**

## **Démocratie locale et participative**

### **Charte des Comités de quartiers**

#### **Préambule**

Les comités des quartiers sont des instances, de dialogues, d'échanges, d'informations et de propositions sur des orientations et des projets collectifs d'intérêt général concernant les quartiers .

Ils réunissent les résidents et la Municipalité de Gratentour .

#### **Objectifs**

Consulter les habitants sur des questions d'aménagements urbains, de voirie, d'environnement, de sécurité, etc. afin d'améliorer les conditions de vie, de développer du lien social , de la solidarité et de participer à l'animation des quartiers .

Chaque conseil de quartier est autonome et organisé sur la base des principes de mixité et de laïcité .

**Ces comités ont un rôle consultatif, aucun conseil de quartier ne peut se substituer aux décisions du conseil municipal.**

#### **Composition du comité de quartier**

Chaque comité est composé de deux collèges : un collège d'habitants et un collège d'élus municipaux . Le comité de quartier est ouvert à toute personne âgée de plus de 16 ans habitant à Gratentour, la participation est bénévole ,volontaire et individuelle .

Le collège des habitants du quartier est constitué à partir des candidatures volontaires exprimées lors de l'assemblée constitutive .

Le collège des élus référents est constitué des élus municipaux volontaires ou désignés par le maire qui résident dans le quartier.

Le Maire et l'élu à la démocratie locale et participative sont membres de droit .

#### **Organisation du comité de quartier.**

**Durée du mandat** : la durée est fixée à 2 ans renouvelables et sera suspendu 3 mois avant les élections municipales .

**Péodicité des réunions** : Chaque comité se réunit au minimum 2 fois par an.